



- **Comité**
- **Technique**
- **Paritaire**

**Salaires - santé au travail
et conditions de travail -
protection sociale -
service public**

**Le 4 décembre 2014, nous élirons
nos représentants aux organismes paritaires.**

Le vote CGT, votre meilleur atout !

Le 4 décembre 2014, vous élirez vos représentants au **Comité Technique Paritaire (CTP)**. En CTP, sont abordées les questions liées à nos droits collectifs :

- organisation et fonctionnement des services,
- orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- aide à la protection sociale complémentaire (mutuelle),
 - action sociale,
 - bilan social,
 - détermination des ratios promos/promouvables pour les avancements de grade,

■ formation, insertion et égalité professionnelle,

■ régime indemnitaire...

Le résultat de ce scrutin déterminera votre pouvoir d'intervention dans les décisions qui vous concernent. Il fixera aussi le nombre de représentants CGT au CHSCT. Enfin, il déterminera la représentativité de la CGT au niveau national.

Comme vous, la CGT et ses élus ont à cœur de faire respecter les droits existants, mais aussi de gagner de nouvelles garanties collectives.

Les élus CGT sont à vos côtés pour défendre les intérêts individuels de chaque agent et nos droits collectifs. Ils sont à l'écoute de vos aspirations afin d'élaborer avec vous des revendications à la hauteur des besoins.

Voter CGT c'est se donner les moyens de défendre les droits et les intérêts de tous les salariés, de gagner sur nos revendications, de mieux intervenir dans les choix pour un meilleur service public.



Le 4 décembre 2014,

en choisissant les élus CGT, vous vous donnez davantage de force pour porter les revendications et gagner :

- ▶ l'augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice avec le minimum de rémunération à 1 700 euros.
- ▶ une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires.
- ▶ le droit à la retraite à 60 ans pour tous avec un taux de remplacement net minimum de 75 %.
- ▶ la titularisation de tous les précaires.
- ▶ des droits d'intervention dans la gestion et l'organisation des services publics, la formation professionnelle, la santé au travail et les conditions de travail...
- ▶ la reconnaissance de la pénibilité.

Les candidats CGT s'engagent avec vous à poursuivre cette démarche.

Un seul tour le 4 décembre, chaque voix comptera.

Votez les candidats CGT votez pour vous.

Le vote CGT, votre meilleur atout !

Des élus CGT à tous les échelons

- Les organismes paritaires existent aux niveaux local, départemental.
- La représentativité des organisations syndicales au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP), au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) se mesure au travers des élections aux Comités Techniques *Paritaires*.
- Les questions individuelles abordées dans nos collectivités sont un jour ou l'autre traitées au niveau national au CSFPT ou au CCFP pour les questions de portées transversales aux trois versants.
- Le CSFPT et le CCFP examinent et donnent un avis sur les propositions de lois et décrets.

